

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 17 août 2015 fixant le nombre de places offertes aux concours organisés au titre de l'année 2016 pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques

NOR : *FCPE1519303A*

Par arrêté du ministre des finances et des comptes publics en date du 17 août 2015, le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'inspecteurs des finances publiques, ouverts par un arrêté du 6 mars 2015, est fixé à 244.

Ces places sont réparties de la manière suivante :

- concours externe (prévu à l'article 6-I du décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut de ces agents) : 122 places ;
- concours interne (prévu à l'article 6-II du même décret) : 122 places.

10 places seront en outre offertes par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi en application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée.